

Image not found or type unknown



micro ente --- suis je obligée de prévenir mon employeur

Par **jadice**, le **13/11/2008** à **10:48**

Bonjour,

Je suis jeune créatrice d'une micro et actuellement au chômage.

Je désire retrouver un travail à côté et redevenir salarié car pas assez de revenus pour l'instant.

Suis je obligé d'avertir mon futur employeur à propos de ma micro E?
Evidemment je cherche un emploi ou le domaine est complètement différent de mon activité.

Merci de votre aide

A bientôt